



## Adolescent de 16 ans difficile

Par **KAWETTE59**, le **08/05/2009** à **09:43**

Bonjour,rrnJe viens vers vous pour venir en aide à ma soeur qui ne sait plus comment réagir avec son fils de 16ans. Ma soeur est divorcée et a refait sa vie. Le père a demissionné de son role depuis le divorce et ne se préoccupe plus de l'éducation de ses fils. rnDonc mon neveu préparait jusqu'à aujourd'hui un BEP de maçonnerie. Ca avait l'air de lui plaire mais du jour au lendemain, il a décrété qu'il arrêta. Après bien des discussions infructueuses , le voilà maintenant désœuvré. C'est un jeune très caractériel qui réagit de façon agressive mais pas violente quand il se trouve face au désaccord de sa mère en ce qui concerne ses sorties et la gestion de son argent. Malgré le refus de sa mère, il sort les week end (ce ne serait pas grave, s'il ne buvait pas!);rnMa 1ere question, est de savoir comment elle pourrait obliger le père à prendre son fils en charge, cela la soulagerait énormément, surtout qu'elle envisage de s'absenter une semaine et que son fils ne veut pas l'accompagner.rnQue doit elle faire? Il est mineur donc doit rester sous surveillance parentale rn2eme question: il serait intéressé par l'armée. Y a t il des possibilités à son âge et sinon existe t il des professionnels qui s'y prendraient mieux que nous pour le raisonner et lui éviter de glisser sur la mauvaise pente?rnMerci pour vos réponses

Par **erica83**, le **08/05/2009** à **10:02**

faite appel à un éducateur , ils connaissent bien les maux de ces ados moi même maman de 5 enfants ce n'est pas facile mais ils sont là pour m'aider et aider mes enfants .....

Par **Patricia**, le **08/05/2009** à **10:55**

Bonjour,

1) Pour un éventuel engagement militaire (terre, air, marine), que votre soeur prenne rendez-vous avec le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de son département. Il lui donnera tous les renseignements nécessaires. Sans vouloir le certifier, il me semble que c'est à partir de 18 ans jusqu'à 29... Si il est décidé et veut patienter encore 2 ans, pourquoi pas. Bien lui dire qu'il devra se soumettre à des ordres et respecter ses devoirs et obligations comme lui stipulera son contrat. Par contre, ne lui faites pas prendre cette voie si sa motivation vous semblera incertaine. Je me permets cette précision car il y a actuellement une question en cours sur ce forum où un jeune homme a des problèmes suite à un arrêt de travail qui n'aurait peut-être pas été établi en bonne et due forme, comme le souhaite et l'exige l'armée...

2) Pour son père, il faut que votre soeur ressaisisse le Juge des Affaires Familiales qui a prononcé son divorce par LR/AR au tribunal. Lui faire part dans cette lettre de tous ses problèmes, en lui demandant de statuer de nouvelles exigences et obligations envers son ex mari.

Par **jeetendra**, le **08/05/2009** à **11:01**

bonjour, que votre soeur prenne contact avec une assistante sociale, votre neveu de 16 ans a besoin d'un suivi éducatif (aide sociale à l'enfance), par un éducateur spécialisé (enfance en danger), courage à vous, cordialement